

**Règlement des J.O. de Saint-MO du 26 juin 2008**

**1/** L'association **La Grappouille** et le groupe de coureurs des **Escargots de Saint-Mo** organisent une animation pour les jeunes de 9 à 14 ans de Saint-Morillon et des communes voisines le **dimanche 26 juin 2008 de 14 heures à 17 Heures**.

Cet évènement, appelé « **les J.O. de Saint-MO** » a une vocation ludique et sportive, mais n'est pas une compétition.

La participation à ces J.O. est **gratuite**.

La **Mairie de Saint-Morillon** soutient cette manifestation et contribue à la mise à disposition des moyens nécessaires à son bon déroulement.

**2/** Les inscriptions doivent se faire si possible à l'avance, en utilisant les bulletins d'inscription à télécharger sur le site web des Escargots de Saint-MO (<http://escargotsaintmo.canalblog.com>) et à retourner par courriel à l'adresse [escargotsaintmo@gmail.com](mailto:escargotsaintmo@gmail.com).

Ces documents peuvent également être retirés et déposés en Mairie de Saint-Morillon, aux heures d'ouverture au public, dans la boîte réservée à cet effet.

Les participants ne pourront être inscrits définitivement qu'après la production d'une autorisation parentale complétée et signée par les parents (formules incluses dans le bulletin d'inscription, ou sur feuille indépendante pour les jeunes n'ayant pas pu constituer une équipe de 3 concurrents à l'avance).

Les inscriptions pourront aussi se faire sur place, à partir de 13 H, mais la priorité dans le démarrage des épreuves sera donnée aux équipes inscrites à l'avance.

**3/** Les organisateurs se réservent le droit d'accepter des équipes plus âgées (un ou plusieurs membres de l'équipe ayant plus de 14 ans), y compris des adultes, dans les limites de la disponibilité des jeux et des animateurs. Ces équipes plus âgées ne pourront prétendre à l'obtention de médailles et de lots.

Des concurrents plus jeunes pourront être acceptés, dans les mêmes conditions, et sous la surveillance rapprochée des parents.

**4/** Participer à ces J.O. consiste, par **équipes de 3 jeunes**, à franchir une série de **5 épreuves**. Ces épreuves sont les suivantes : **course d'obstacles, parcours VTT, lancer de précision, course en aveugle et saut enchaîné**.

**5/** Le détail de chaque épreuve sera affiché le jour des J.O. sur des panneaux devant chacune d'entre elle.

Ces explications permettront ainsi aux équipes d'avoir la connaissance précise des circuits, obstacles, et défis à réaliser ou surmonter pour chaque épreuve ; ainsi que des règles d'attribution des points pour cette épreuve.

# Les J.O. de St-MO - Organisés par les Escargots de Saint-Mo et la Grappouille

Certaines épreuves sont adaptables à l'âge des participants. Ainsi, tous les participants n'auront pas exactement les mêmes conditions de franchissement des épreuves (ex. : distance plus courte pour le lancer de précision, temps maximal augmenté pour l'épreuve VTT ...)

**6/ Chaque épreuve donne lieu à un nombre de points.** Ces points sont majorés pour les équipes féminines et les équipes mixtes. A l'issue des 5 épreuves, les points de chaque équipe sont additionnés pour donner un nombre total de points, qui constitue le total général de l'équipe.

**7/ Les gagnants des épreuves** sont les équipes ayant totalisé le plus grand nombre de points, sur chacune des épreuves.

Les gagnants des J.O. sont les 3 premières équipes au classement général, sur l'ensemble des 5 épreuves.

A l'issue de la journée, **des médailles pour l'équipe gagnante de chaque épreuve et pour les 3 premières équipes du classement général seront remises.** Une médaille pour une équipe se traduit dans les faits par la remise d'une médaille pour chaque membre de l'équipe.

Une même équipe ne pourra être médaillée sur plusieurs épreuves. Si une équipe gagne 2 épreuves ou plus :

- sa première place sera décrétée sur chacune de ces épreuves gagnées,
- mais seule une médaille lui sera attribuée, pour l'épreuve choisie par les organisateurs parmi celles gagnées. Dans ce cas, ce sont les équipes arrivées secondes sur les autres épreuves remportées par cette équipe qui recevront une médaille.

**Des récompenses seront offertes à tous les participants** et un cocktail sans alcool sera servi aux participants et à leurs parents.

**8/ Les participants seront tenus de respecter les consignes qui leur seront données par les animateurs** des J.O.. En cas de manquement, les animateurs se réservent la possibilité d'exclure les « contrevenants », de même si les jeunes adoptent des comportements ou des agissements qui seraient contraire à leur sécurité ou à celle des autres participants.

En particulier, des balisages seront mis en place pour délimiter des zones « interdites », les jeunes ne devront pas s'y trouver.

**9/ Sur le site des J.O.** (pré de la Cure en bordure du Gât Mort) en dehors de la réalisation des 5 épreuves proprement dites, au cours desquelles les jeunes sont sous la surveillance des organisateurs, les jeunes restent sous la responsabilité de leurs parents.

**10/ L'association La Grappouille, co-organisatrice de ces J.O., a souscrit une assurance responsabilité civile,** qui interviendra dans le cas où un accident surviendrait du fait des organisateurs. Tout accident sur le site devra être immédiatement signalé aux organisateurs, qui prendront immédiatement toutes les dispositions nécessaires pour procéder à la mise en sécurité des personnes et avertir les secours.